

## Congrès des Conservatoire d'espaces naturels de France - La Rochelle -

Synthèse Atelier 20 - **Pâturage extensif en milieux humides - 01/12/2023**

### Contexte :

Les milieux humides sont des écosystèmes fragiles et particulièrement menacés (64% des zones humides de la planète ont disparu depuis 1900). Drainées, artificialisées ou abandonnées par l'agriculture moderne au profit de terrains plus "mécanisables", ces zones humides jouent pourtant un rôle crucial pour la ressource en eau et la biodiversité. D'un point de vue agricole, les dernières années de sécheresse ont démontrées leur plus-value au sein du parcellaire, fournissant un fourrage estival abondant. Leur redonner une "deuxième vie" au travers d'une agriculture raisonnée peut ainsi être la solution pour maintenir les zones humides ouvertes et fonctionnelles.

*Dans ce contexte, la gestion et la préservation des zones humides et marais par un pâturage extensif représente-t-il une solution pérenne applicable à grande échelle ?*

### **Gestion antiparasitaire**

L'une des contraintes perçues comme majeures par le monde agricole pour la gestion de ces milieux est le parasitisme. Les parasites abondent dans les milieux humides et chauds, et peuvent survivre plus d'un an, notamment lors des hivers cléments. On rencontre par ailleurs de plus en plus de résistances des parasites aux traitements administrés sur les animaux domestiques. Mais ce problème peut être maîtrisé (sans être éradiqué, n'oublions pas que les parasites font partie de la biodiversité !), en raisonnant les traitements antiparasitaires ayant un impact néfaste pour la faune sauvage, en :

- Favorisant l'immunité des animaux en limitant les traitements systématiques et préventifs ;
- Privilégiant un pâturage mixte (plusieurs types d'animaux) et des races d'animaux rustiques (les animaux ultra-sélectionnés pour la production sont moins résistants) ;
- Favorisant des chargements instantanés forts mais sur une courte période (en accord avec le pâturage sauvage lors des grandes migrations).

Cette gestion antiparasitaire devrait aujourd'hui être intégrée (si ça n'est pas encore le cas) dans nos plans de gestion de sites CEN.

### **Elevage et zones humides**

Avec l'exemple du marais breton et de la filière [Biodiversités Maraichines](#), il est démontré que la préservation des zones humides et marais par le pastoralisme et une activité d'élevage sont compatibles !

Les marais, s'ils ne sont pas drainés, poussent à limiter au maximum la mécanisation, à allonger autant que possible la période de pâturage, à maîtriser le chargement en fonction de la sensibilité des milieux (pour respecter la biodiversité de milieux produisant 3 tonnes de matières sèches, il ne faut pas dépasser 0,6 UGB/ha). On réduit ainsi au maximum les charges. Par ailleurs, la valorisation de ces milieux emblématiques a permis le développement d'une filière à haute valeur ajoutée, rémunératrice pour les paysans. Enfin, les services rendus par le pastoralisme, d'intérêt général, peuvent également être directement rémunérés au travers des MAEC.

Les gestionnaires de milieux naturels comme les CEN peuvent s'appuyer sur le travail fait avec les éleveurs sur le [Dialogue Permanent pour la Nature](#), un outil développé par [Paysans de Nature](#) permettant une meilleure intégration de la biodiversité dans les fermes, et ce de façon progressive, par le biais de visites et de restitutions associant paysan, naturaliste et citoyen/habitant. Un outil collaboratif où chacun apporte sa pierre à l'édifice de la préservation de la biodiversité !